

Politique salariale 2007 – résultats des discussions

Pour l'année 2007, il vaut nettement mieux être employé-e à l'Etat de Fribourg que dans un autre canton. En effet, indépendamment des augmentations annuelles octroyées conformément à la LPers, le personnel bénéficiera des trois mesures suivantes :

- **Indexation des traitements de 0,5%** conformément à l'évolution de l'indice des prix à la consommation, donc pleine compensation du renchérissement ;
- **Augmentation réelle des salaires de 0,3%** par une anticipation de l'adaptation des échelles de traitements qui devrait être faite en 2008 ;
- **Accélération de l'intégration de la prime de fidélité dans le salaire** (3 étapes en une seule fois), ce qui représente un coût de quelque 2 millions pour l'Etat.

Au sujet de cette dernière mesure, il est bon de rappeler le mécanisme choisi lors de l'introduction du volet salarial dans la LPers. Le Conseil d'Etat souhaitait, sous pression du Grand Conseil, supprimer la prime de fidélité et la remplacer par un système compliqué de congés supplémentaires dès la 10^e année de service. Sur proposition de la FEDE, la solution finalement choisie était la suivante :

On déplafonne toutes les classes de traitements de 3'000 francs en réduisant en parallèle la prime de fidélité de 1'500 francs, ceci sur 10 ans. Le solde éventuel de la prime restant acquis.

Ainsi personne n'y perdait, bien au contraire. En effet, l'augmentation du plafond de la classe étant de 300 francs par an et la réduction de la prime de 150 francs, chacun-e y gagnait au moins 150 francs par an, immédiatement pour les personnes au sommet de leur classe (ce qui était en général le cas pour la majorité des bénéficiaires de la prime de fidélité), progressivement pour les autres selon leur situation dans la classe de traitement. En 2007, nous ferons un saut de 900 francs, soit 3 étapes au lieu d'une. Le personnel dans son ensemble touchera ainsi quelque 2 millions de plus.



La FEDE remercie le Conseil d'Etat d'avoir accepté que le personnel bénéficie aussi de la bonne situation financière du canton qui doit, rappelons-le, également beaucoup à la participation de ce personnel. Mais un tel résultat n'est possible que si le personnel peut compter sur une représentation efficace et crédible comme l'est la FEDE.

Lien pour le texte complet :

http://admin.fr.ch/fr/data/pdf/publ/rof_2006/2006_167_f.pdf

La Fédération des associations du personnel des services publics du canton de Fribourg (FEDE) a été créée en 1947 et regroupe quasi tous les syndicats et associations du personnel de l'Etat de Fribourg. Elle est l'interlocutrice du Conseil d'Etat pour ce qui concerne de près ou de loin le personnel, notamment ses conditions de travail et de rémunération.

Indemnités de repas pris obligatoirement sur le lieu de travail

La FEDE revendique depuis très longtemps une harmonisation des différentes indemnités versées au personnel de l'Etat. Une première étape a été franchie l'an dernier mais il restait un domaine où l'on trouvait de criantes inégalités : les indemnités de repas. En effet, les montants octroyés étaient non seulement disparates mais certains secteurs ne touchaient rien, la santé par exemple.

Après de longues études et discussions, nous sommes arrivés à un accord et une nouvelle réglementation est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2007. Cette fois, l'ensemble du personnel qui doit prendre un repas sur le lieu de travail est concerné, notamment le personnel travaillant la nuit. Nous sommes satisfaits du résultat obtenu, résultat impossible sans l'opiniâtreté de la FEDE et l'esprit d'ouverture du SPO. Cette amélioration a un coût pour l'Etat : quelque 400'000 francs pour 2007.

En résumé, voici les nouvelles indemnités :

- | | |
|--|-----------|
| ○ Repas principal le jour | 20 francs |
| ○ Repas principal la nuit (service de 7 heures au moins) | 11 fr. 50 |
| ○ Collation service de nuit (de 3 heures au moins) | 4 francs |

Tous les autres détails sur notre site ou sur le lien suivant :

http://admin.fr.ch/fr/data/pdf/publ/rof_2006/2006_166_f.pdf

Contribution de soutien : pour qui et ça sert à quoi ?

La FEDE est l'organisation faîtière qui regroupe toutes les associations du personnel, cadres mis à part, et qui est l'interlocutrice du Conseil d'Etat pour les affaires du personnel. Rien de ce qui concerne le personnel n'est décidé sans que la FEDE ne donne son avis.

Le personnel de l'Etat de Fribourg a donc besoin d'une représentation forte et crédible pour défendre ses intérêts. La FEDE joue ce rôle et tant sa représentativité que sa crédibilité sont aujourd'hui reconnues, notamment par le Conseil d'Etat. Durant ces 10 dernières années, la FEDE s'est professionnalisée. Par l'investissement des syndicats tout d'abord puis, dès 2000, par une contribution importante de ses associations pour financer ce développement d'activités. Il s'agit aujourd'hui de stabiliser cette situation et d'élargir encore la capacité d'action de la FEDE.

C'est la raison de l'introduction de la contribution de soutien acceptée par le Grand Conseil. Le principe en est simple : chaque employé-e de l'Etat accepte de verser 2 francs par mois. Cet argent servira à financer les activités de la FEDE et surtout à assurer l'existence d'un secrétariat indépendant (loyer, etc.) qui aura du personnel à disposition pour défendre les intérêts des employé-e-s de l'Etat. Ce secrétariat sera également à votre disposition pour les questions que vous auriez à poser.

Comment cela se passera-t-il ? Fin février/début mars, vous recevrez une information détaillée du SPO. Cette information sera accompagnée de la parution d'un FEDE-INFO spécial. Chacun-e aura à ce moment l'occasion de refuser, s'il ou elle le désire, de participer à cette construction visant à encore mieux défendre les intérêts du personnel de l'Etat de Fribourg. Mais nous savons que vous resterez avec nous car l'union fait la force et les deux exemples cités dans ce FEDE-INFO le prouvent.

Texte complet au moyen du lien suivant :

http://admin.fr.ch/fr/data/pdf/publ/rof_2006/2006_168_f.pdf